
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 15 MARS 2023

OBJET : MUTUELLE COMMUNALE

Convention avec l'association ACTIOM

N° 2023-06

Date de transmission en Préfecture :

21 MARS 2023

Date de mise en ligne :

21 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil d'administration : **7 mars 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **11**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean VIRET**

Membres présents à la séance : : Serge BÉRARD – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Jessica DIONISIO – Lionnel BRUNEL –Christiane CONSTANT – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Jean-Louis CHAPON

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir Agnès BÉRAL (à Sébastien FRANÇOIS) – Christelle RIVAT (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT)

Membres absents : Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Nathalie BEROCCHI

Le CCAS de la ville de Brignais s'est engagé, en 2017, dans une réflexion avec les communes de Chaponost, Millery et Vourles sur la mise en place d'une mutuelle dite « communale ».

Par délibération en date du 15 mai 2018, il a été décidé du principe d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM, sise 8 avenue Roger Labépie – 33140 VILLENAVE D'ORNON, signée le 1^{er} septembre 2018 et renouvelée 3 fois par tacite reconduction a pris fin le 1^{er} septembre 2022.

Ce partenariat avec l'association ACTIOM ayant apporté satisfaction, il est souhaité la mise en place d'une nouvelle convention.

Dans le cadre de celle-ci, les communes sollicitent la mise en place de permanences d'information à destination des usagers (assurées par des représentants de l'association) afin de pouvoir les informer sur les complémentaires « santé » proposées par l'association.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 15 MARS 2023

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration du CCAS d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président :

- . à définir avec l'association ACTIOM les modalités pratiques relatives au nombre de permanences et à la durée d'autorisation d'occupation d'un local
- . à signer la convention de partenariat (cf. *pièce jointe en annexe*) avec l'association ACTIOM ainsi que tout avenant ou document relatif à cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président :
 - . à définir avec l'association ACTIOM les modalités pratiques relatives au nombre de permanences et à la durée d'autorisation d'occupation d'un local
 - . à signer la convention de partenariat (cf. *pièce jointe en annexe*) avec l'association ACTIOM ainsi que tout avenant ou document relatif à cette convention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Serge BÉRARD
Président du CCAS

Sébastien FRANÇOIS
Vice-Président du CCAS



Jean VIRET
Secrétaire de séance